Atteintes à la laïcité à l’école : 500 cas en mars selon Pap Ndiaye, avec un pic lié à la commémoration de l’assassinat de Samuel Paty et une remontée pendant le ramadan (MàJ : le recteur de la Grande Mosquée exprime sa «grande incompréhension»)

10/05/2023 à 21h24



10/05/2023

Le ministre de l’Éducation avait affirmé qu’«environ 500 cas» d’atteintes à la laïcité avaient été recensés en mars dans les écoles, «au moment du ramadan». Le recteur de la Mosquée de Paris, Chems eddine-Hafiz, a exprimé ce mercredi sa «*grande incompréhension*» après les propos tenus par le ministre de l’Éducation dimanche 7 mai sur une «remontée» des atteintes à la laïcité à l’école, en lien selon ce dernier avec le ramadan.

> *Le recteur @ChemsHafiz a écrit au ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse @PapNdiaye pour lui faire part de sa plus grande incompréhension à la suite des propos qu'il a tenu ce dimanche dans une émission de France 3. [1/2] pic.twitter.com/6bZJFXqQm7*
>
> *— Grande Mosquée de Paris (@mosqueedeparis) May 10, 2023*

Dans une lettre au ministre rendue publique sur le réseau social Twitter, le recteur Chems eddine-Hafiz s'interroge sur «l'analyse sérieuse qui aurait mené (le ministre, NDLR) à cette observation très catégorique». «Je *m'inquiète surtout de la portée, auprès de nos concitoyens, d'une telle affirmation dont le caractère discriminant fait peu de doute*», ajoute-t-il, disant à la fois son «*exaspération*», mais aussi son «*entière disposition à échanger avec [lui] sur la question*».

Contacté par l'AFP, le ministère explique que «le *ministre n'a jamais voulu stigmatiser une religion. Il se référait aux remontées du ministère qui peuvent faire état au moment des fêtes religieuses d'une augmentation des signalements*». «*C'est pourquoi le ministère a mis en place un plan de formation des professeurs pour qu'ils soient mieux accompagnés et plus vigilants lorsque ces cas se présentent*», a-t-il poursuivi.

Le Figaro

Monsieur le Ministre,

Je tiens à vous faire part de ma plus grande incompréhension à la suite des propos que vous avez tenus sur le plateau de l'émission « Dimanche en politique », diffusée sur France 3 le 7 mai 2023.

Au cours de cette émission, et au sujet des statistiques sur les signalements pour atteintes à la laïcité dans les établissements scolaires, vous avez évoqué – je me permets de vous citer – « une remontée, chaque année, au moment du

ramadan ».

Je m'enquière, par la présente, de l'analyse sérieuse qui vous aurait mené à cette observation très catégorique.

Je m'inquiète surtout de la portée, auprès de nos concitoyens, d'une telle affirmation dont le caractère discriminant fait peu de doute.

La défense des principes de la République, et en particulier de la laïcité, est un enjeu trop élevé pour courir le risque d'être discrédité par ce type de propos.

J'aurais préféré, de surcroit, vous lire et vous entendre lors de ce mois de Ramadan qui, selon mon propre constat, fut au contraire vecteur d'actions citoyennes remarquables.

J'aurais aimé que vous souteniez notre jeunesse lorsqu'elle s'est notamment distinguée par de belles actions de solidarité – c'est cette jeunesse qui, bénévolement, s'est engagée aux côtés de la Grande Mosquée de Paris pour offrir chaque soir 3500 repas, dans plus de 25 villes de notre pays, à toutes celles et tous ceux qui en avaient besoin, de manière totalement indifférenciée.

La Grande Mosquée de Paris a toujours agi pour expliquer et diffuser le principe essentiel de la laïcité aux musulmans de France, notamment aux jeunes, et c'est en vertu de cet engagement que je vous transmets à la fois mon exaspération et mon entière disposition à échanger avec vous sur la question.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma considération la plus élevée.

Chems-eddine HAFIZ

Recteur de la Grande Mosquée de Paris

Officier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur

Officier dans l’Ordre national du Mérite

Grande Mosquée de Paris

07/05/2023

Le ministre de l’Éducation nationale Pap Ndiaye a indiqué dimanche qu’«environ 500 cas» d’atteintes à la laïcité avaient été recensés en mars, des chiffres en hausse par rapport aux mois précédents, en raison selon lui de l’observation du ramadan. Le ministre était interrogé sur France 3 dans l’émission «Dimanche en politique» sur ce baromètre recensant à la fois le port de signes et tenues religieux, les provocations verbales, la contestation d’enseignement, le refus des valeurs républicaines, les revendications communautaires dans les quelque 59.260 écoles, collèges et lycées. Il a également le cas de deux professeurs de philosophie suspendus trois mois de leurs fonctions pour leurs prises de parole répétées et controversées sur les réseaux sociaux.

Ce baromètre recense à la fois le port de signes et tenues religieux, les provocations verbales, la contestation d’enseignement, le refus des valeurs républicaines et les revendications communautaires.

«***Les chiffres*** **(…)** ***montrent une décroissance depuis le pic d’octobre. Il y a toujours un pic en octobre lié notamment à la commémoration de l’assassinat de Samuel Paty. Et puis il y a toujours une remontée, chaque année au moment du rama****dan*», a-t-il dit sans apporter de précision sur la nature de ces atteintes à la laïcité pendant le ramadan.

«*On est environ à 500 cas pour le mois de mars*», a indiqué le ministre. «*Le mois d’avril, on va avoir les chiffres bientôt, ça va baisser*», en raison de la fin du ramadan, mais aussi des «*vacances de printemps*». Les signalements pour atteintes à la laïcité ont été au nombre de 720 en octobre, selon le

ministère, avec une forte part des incidents liée au port de signes et tenues religieux. Ils ont chuté à 353 en novembre (chiffres presque semblables à ceux de septembre : 313).

Par ailleurs, interrogé sur le cas de deux professeurs de philosophie suspendus trois mois de leurs fonctions pour leurs prises de parole répétées et controversées sur les réseaux sociaux, Pap Ndiaye a déclaré que les propos de ces deux enseignants étaient sortis du «*droit d'expression*». Là, «*on parle de propos outranciers, complotistes, injurieux d'une très grande violence», a*-t-il dit, en lisant à haute voix le propos d'un des deux professeurs. *«Nous garantissons le droit de libre expression, mais ce type de propos n'entre pas dans le droit de libre expression*», a-t-il martelé.

Le Figaro